

# Création de la maison médicalisée

La maison médicalisée sort de terre. Après plusieurs mois d'attente, les contours du nouvel établissement de santé se dessinent. D'ici 2015, ce nouvel espace sera ouvert.



Il est prévu que l'établissement soit mis en service pour le premier trimestre 2015.

■ Les négociations entre la Ville, le centre hospitalier, les professionnels de santé (public et privés), ainsi que la Thiérache du Centre se concrétisent. Car si Henri Brossier, l'ex-président de la communauté de communes, a signé voici quelques mois une convention avec ces différents partenaires, l'édification de ce site (qui devrait apporter une bouffée d'oxygène au secteur de la santé) se faisait attendre.

## À deux pas de l'hôpital

La future Maison de santé s'étendra sur 500 m<sup>2</sup>, à deux pas de l'accueil du Centre hospitalier et du service d'hospitalisation à domicile.

Sur ces 500 m<sup>2</sup>, soixante places seront accordées à l'hôpital et trente à la Maison de santé. L'édifice sera réalisé à partir d'une ossature de bois (réalisée par des artisans et spécialistes du bassin). Côté entrepreneurs, sept entreprises ont répondu à l'appel d'offre, et se partagent donc les dix lots contenu

dans cet appel public.

Six cabinets médicaux, un cabinet infirmier, une antenne de laboratoire d'analyses, un cabinet de kinésithérapie et un cabinet dentiste y prendront place. Malheureusement, pour le moment, les deux derniers cabinets n'ont pas encore trouvé de spécialistes pour les occuper.

## Coût et subventions

Le coût prévisionnel est estimé à un peu plus d'1 million d'euros, subventionné pour 550 000 euros par le conseil général, le Feder, la FNADT.

Le loyer annuel s'élève à 27 910 euros (si tous les cabinets sont occupés). Actuellement, le taux d'occupation est de 50%. Pour un box de 25 m<sup>2</sup> le loyer sera de 283 euros par mois.

La mise en service est programmée pour le premier trimestre 2015. A préciser qu'un projet de même type est prévu sur la Capelle en 2016.